



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 33 - Aide à l'accession à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à M. et Mme BEJON Aurélien et Estelle

**Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs
pour les ménages primo-accédants**
Attribution de subvention à M. et Mme BEJON Aurélien et Estelle

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2019	Favorable unanime

La CAGB a souhaité apporter une aide financière aux ménages primo-accédants qui acquièrent un logement neuf.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2014, la Ville de Besançon a validé sa participation à ce programme et le versement de subventions allant de 1 000 € à 1 200 € aux ménages primo-accédants en fonction de leur composition familiale.

En outre, par délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2018, la Ville de Besançon a prolongé ce dispositif pour les années 2018, 2019 et 2020.

Chaque versement de subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Demande de subvention de M. et Mme BEJON Aurélien et Estelle

M. et Mme BEJON Aurélien et Estelle sollicitent une aide à l'accèsion à la propriété pour le financement de l'acquisition d'un logement labellisé, situé dans l'ensemble immobilier «Horizon Nature», ZAC des Hauts du Chazal à Besançon (lot n° K11), commercialisé par la Société EDIFIPIERRE.

La CAGB, dans une décision du Bureau en date du 29 octobre 2018, s'est prononcée favorablement sur la demande de M. et Mme BEJON Aurélien et Estelle pour un montant de 5 000 €.

La participation du promoteur s'élève à 5 000 € (réduction sur le prix d'achat).

Au regard de la composition familiale du ménage (3 personnes), la subvention sollicitée à la Ville de Besançon est de 1 000 €.

La dépense sera prélevée sur la ligne 204.72.20422.005030.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à M. et Mme BEJON Aurélien et Estelle,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.